

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 mai 2012

Service instructeur

N° CP-2012-5-11-1

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Service consulté

**SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOCIETE DES ACCORDEONISTES ACCORDINA
1936 POUR SA PARTICIPATION A UN FESTIVAL FOLKLORIQUE SE
DEROULANT DANS LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE), PARTENAIRE DU
CONSEIL GENERAL DEPUIS 2001**

Résumé : Dans le cadre du dispositif de soutien à l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union européenne, adopté par le Conseil Général le 25 juin 2010, il vous est proposé d'attribuer une subvention départementale de 4 830 € à l'association « Société des Accordéonistes Accordina 1936 » pour la participation de cette dernière à un festival folklorique dans le Powiat de Wroclaw (Pologne), collectivité partenaire du Conseil Général depuis 2001.

L'association « Société des Accordéonistes Accordina 1936 », créée en 1936 et dont le siège est à Sainte-Marie-aux-Mines, est composée d'une école de musique, d'un orchestre et d'un groupe folklorique. Elle sollicite une subvention départementale afin de participer à un festival folklorique à Sobotka, en Pologne, le 17 juin 2012. 33 membres de l'association se rendraient en Pologne du 15 au 18 juin 2012 pour prendre part à cette manifestation. Cette dernière permettrait la présentation de musique et de danses folkloriques alsaciennes à un public polonais mais aussi la rencontre entre les membres des groupes haut-rhinois et polonais participant au festival.

Le budget prévisionnel correspondant à cette action s'établit comme suit :

Dépenses :

- Transport en car (incluant l'hébergement et les repas des deux chauffeurs) : 4 830 €
- Hébergement : 1 170 €
- Repas : 2 415 €
- Cadeaux, secrétariat, photos, films : 700 €

TOTAL : 9 115 €

Recettes :

- Accordina 1936 : 2 305 €
- Powiat de Wroclaw : 1 560 €
- Organisateur du festival : 420 €
- Conseil Général du Haut-Rhin : 4 830 €

TOTAL : 9 115 €

L'association sollicite une subvention départementale de 4 830 € permettant la prise en charge du transport du groupe en Pologne.

Cette action répond aux critères d'éligibilité des projets d'aide à l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union européenne, adoptés par le Conseil Général le 25 juin 2010 : elle se déroulera notamment dans une collectivité locale située dans un de ces Etats et ayant signé un accord de coopération avec le Département : le Powiat de Wroclaw (accord signé en 2001).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de vous prononcer sur une participation financière du Conseil Général de 4 830 €.

Cette subvention sera imputée sur le programme F714/2687, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER